LA PROGRAMMATION DES PRÉPARATIONS AUX CONCOURS ET AUX EXAMENS PROFESSIONNELS DÉPEND DE CHAQUE DÉLÉGATION RÉGIONALE.

NOUS VOUS INVITONS À CONSULTER SON OFFRE SUR WWW.CNFPT.FR

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
80, RUE DE REUILLY
75012 PARIS
TÉL. : 01 55 27 44 00 - FAX : 01 55 27 44 01

© 13/10168/SA - CNFPT STUDIO GRAPHIQUE IMPRESSION CNFPT LILLE



PRÉPARER UN CONCOURS OU UN EXAMEN PROFESSIONNEL

VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE PROJET D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

le cnfpt

QUAND LES TALENTS GRANDISSENT, LES COLLECTIVITÉS PROGRESSENT



VOUS ÊTES
AGENT TERRITORIAL

VOUS SOUHAITEZ
ÉVOLUER DANS VOTRE CARRIÈRE

VOUS ÊTES
MOTIVÉ-E

PRÉPAREZ UN CONCOURS OU UN EXAMEN PROFESSIONNEL

PREPARER UN CONCOURS OU UN EXAMEN PROFESSIONNEL, UNE DEMARCHE EN 5 ETAPES.

ÉTAPE 1 JE FAIS LE POINT SUR MON PROJET DE CONCOURS OU D'EXAMEN PROFESSIONNEL

Je me pose les questions suivantes :
- suis-je motivé-e pour m'engager à passer un concours ou un examen professionnel ?
- suis-je prêt-e à m'investir pleinement dans mon projet de formation tout en conciliant mon activité professionnelle et ma vie personnelle ?

Je me renseigne sur :
- les concours et examens auxquels je peux prétendre,
- les conditions requises pour s'inscrire,
- les annales et rapports de jury disponibles,
- les cadrages des épreuves : présentation et ou programme des épreuves,
- les préparations proposées par le CNFPT, sachant que celles-ci sont susceptibles d'être comptabilisées au titre du DIF,
- les tests d'accès préalables à ces préparations,
- mon évolution de carrière, une fois que j'aurai réussi mon concours.

ÉTAPE 2 JE VALIDE MON PROJET AVEC L'ACCORD DE MA COLLECTIVITÉ POUR M'INSCRIRE AU CNFPT

J'ai obtenu les informations nécessaires et je parle de mon projet avec ma collectivité notamment lors de mon entretien professionnel annuel. Elle doit valider mon projet pour que je puisse m'inscrire à une préparation à un concours ou à un examen professionnel auprès du CNFPT.

Je m'inscris au CNFPT et je suis convoqué-e à un test d'orientation obligatoire dans la plupart des cas.

ÉTAPE 3 JE RÉALISE MON PARCOURS DE FORMATION

Au vu des résultats obtenus au test, je valide mon parcours de formation avec ma collectivité. Le CNFPT m'oriente sur un parcours de formation adapté à mes besoins :
- une entrée en préparation au concours ou à l'examen professionnel,
- une orientation vers un dispositif tremplin, préalable à la préparation au concours ou a l'examen, pour me permettre de renforcer mes capacités en expression écrite, analyse, synthèse, voire en mathématiques,
- une proposition de formation sur les compétences de base.

En fonction des résultats, je peux être amené-e à revoir et adapter mon projet de concours ou d'examen professionnel.

Il appartient à ma collectivité de valider la proposition du CNFPT qui m'accompagnera tout au long de mon parcours.

Je fais la démarche de m'inscrire au concours ou à l'examen professionnel auprès de l'organisateur du concours ou de l'examen professionnel.

ÉTAPE 4 JE PASSE LE CONCOURS OU L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Je suis convoqué-e aux épreuves par l'organisateur du concours ou de l'examen professionnel.

ÉTAPE 5 JE FAIS LE BILAN POUR AVANCER DANS MON PROJET D'ÉVOLUTION

J'obtiens les résultats du concours ou de l'examen professionnel, je peux faire un nouveau point sur mon projet initial, et éventuellement, je peux poursuivre un parcours de formation avec le CNFPT si ma collectivité me le conseille.

LE CNFPT VOUS ORIENTE ET VOUS ACCOMPAGNE TOUT AU LONG DE VOTRE PARCOURS DE FORMATION.

VOUS TROUVEREZ SUR WWW.CNFPT.FR :

- des tests d'auto-évaluation portant sur votre motivation et vos connaissances sur les thématiques suivantes : l'environnement territorial et les fondamentaux en français, mathématiques et physique,
- des informations sur les formations, les parcours possibles et le dispositif des préparations dans sa globalité (les calendriers des formations sont diffusés sur les pages régionales du site internet),
- l'accès au Wikiterritorial, espace d'échanges et de partage d'informations des collectivités territoriales et de ressources liées aux dispositifs de préparation proposés (en téléchargement),
- le répertoire des métiers qui décline les activités et les compétences des 231 métiers territoriaux.

COMMENT M'INSCRIRE AU CONCOURS OU À L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE MON CHOIX ?

S'inscrire est une démarche personnelle.

- Les concours ou les examens professionnels sont organisés par les centres de gestion (excepté pour les concours A+). Vous devez procéder à votre pré-inscription dans les délais fixés, auprès du CDG organisateur.



POUR RÉUSSIR VOTRE PRÉPARATION AU CONCOURS OU À L'EXAMEN PROFESSIONNEL

VOUS DEVEZ :
- être assidu-e, motivé-e et investi-e tout le long de votre parcours de formation,
- vous entraîner régulièrement aux épreuves.